

Mise en ligne : 28 janvier 2014.  
Dernière modification : 8 novembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE SILLEDA, ESPAGNE filiale du groupe Fommervault

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CGFMC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CGFMC.pdf)

S.A., juin 1927.

ESPAGNE  
Société des Étains de Silleda  
(*Archives commerciales de la France*, 12 juillet 1927)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1927)

Cette société, récemment constituée au capital de 4.000.000 de fr., a son siège social à Paris, 150, boulevard Haussmann. Elle a pour objet principal l'exploitation de tous gisements miniers et notamment des mines d'étain de Silleda en Espagne.

Les premiers administrateurs sont MM. G. du Fommervault, A. Lafaulotte <sup>1</sup> et A. Salathé.

---

La Flibuste coloniale  
[les Charbonnages de Ninh-Binh]  
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1928)

Le *Petit Bleu* [Oulman] et la *Défense du Portefeuille* publient l'information suivante : Nous avertissons nos lecteurs que cette affaire est du groupe dirigé par M. Gaston de Fommervault ... Les autres affaires du groupe sont, à titre d'indication, les Automobiles Gobron, la Barytine, Spath Fluor, Sables Titanifères, Along et Dong-Dang, la Société Immobilière Haussmann-Beaujon, les Étains d'Indochine, les Étains de Silleda [Espagne], le Port de Cam-Ranh, les Plantations de Pan Phong et la Compagnie Générale Financière. Nous croyons suffisant de donner les noms des promoteurs de Ninh-Binh, ainsi que la nomenclature des affaires qu'ils ont lancées pour détourner l'épargne d'une pareille spéculation. Attention quand même au coup de Ninh-Binh.

---

Société des Étains de Silleda  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1928)

Constituée en juin 1927 au capital de 4 millions de francs, cette société exploite dans la province de Pontevedra (Espagne) 18 concessions minières pour étain et wolfram.

---

<sup>1</sup> Alexandre de Lafaulotte (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin, de la SICAF et autres sociétés indochinoises. Représentant ici la Cie générale financière pour la France et les colonies :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte\\_1876-1957.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte_1876-1957.pdf)

Ces concessions ont été exploitées de 1910 à 1920 par un groupe privé anglais qui ne disposait pas de moyens financiers suffisants pour faire produire à la mine ce qu'on est en droit d'en attendre, et qui avait surtout en vue de profiter des cours du wolfram exceptionnellement élevés à cette époque. En 1920, par suite de la baisse du cours du wolfram, et des énormes charges fiscales que la législation anglaise imposait à des exploitations de ce genre, la mine a été mise en sommeil ; seul le personnel nécessaire à l'entretien des travaux a été conservé.

Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'exploitation pour la période active 1915-1918 (liv. st.) :

	Bénéf. nets
1915	12.133
1916	22.535
1917	31.479
1918	30.571

Ces résultats encourageants ont amené en 1927 à reprendre l'étude de cette affaire et l'examen sur place des filons et des teneurs des minerais a permis d'envisager la constitution d'une société française pour l'exploitation des concessions.

Le filon dans lequel se poursuit à l'heure actuelle l'exploitation a donné en moyenne par tonne de minerai 13 kg de concentré à 40 % en cassitérite et 60 % de wolfram.

Depuis la remise en exploitation, les reconnaissances nouvelles faites dans les filons permettent d'espérer des teneurs supérieures à celles prévues à l'origine.

La mine est équipée pour passer à la laverie 30.000 tonnes par an, donnant, par conséquent, 329 tonnes de concentrés dont environ 240 tonnes de wolfram et 150 tonnes de cassitérite.

D'après les renseignements qui nous sont communiqués, le prix de revient est de l'ordre de 40 liv. st. par tonne de concentré, tandis que le prix de vente oscille aux environs de 83 liv. st. par tonne. Le bénéfice net ressort donc à 43 liv. st par tonne, soit pour 390 tonnes 18.000 liv. st. ou 2.250.000 fr., plus de 50 % du capital engagé.

Réserves de minerai. — Les réserves de minerai reconnues à l'heure actuelle se montent à 300.000 tonnes environ, permettant une exploitation de 10 années. Les recherches sont en cours pour déterminer d'autres filons et des tonnages supplémentaires pour l'avenir.

Installations. — L'exploitation reprise depuis le mois de novembre 1927 a consisté spécialement en aménagements des galeries et révision du matériel de la laverie. À l'heure actuelle, l'extraction est reprise et la laverie fonctionnera dans les premiers jours de juin pour produire 100 tonnes de minerai brut dès le mois d'octobre.

Capital. — Le capital social est de 4.000.000 de francs divisé en 40.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées et souscrites en numéraire, sur lesquelles la Société des Étains de l'Indochine a souscrit 10.000 titres Il n'y a pas de parts de fondateur.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 10 % au conseil d'administration. Le solde est réparti entre les actionnaires.

Conseil d'administration. — MM. Yves Le Trocquer, ancien ministre, président ; Xavier Loisy<sup>2</sup>, président du « Petit Journal », administrateur des Messageries Maritimes,

---

<sup>2</sup> Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)

vice-président ; Gaston de Fommervault, président de la Compagnie générale financière, administrateur délégué ; Auguste Salathé, président des Étains de l'Indochine et des Étains de Kinta ; Maurice Le Gallen <sup>3</sup>, vice-président des Services contractuels des Messageries Maritimes ; et Alexandre de Lafaulotte <sup>4</sup>, administrateur de sociétés.

---

TONKIN  
Société des étains de l'Indo-Chine  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1928)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains\\_de\\_l'Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l'Indochine.pdf)

.....  
La Société des étains de l'Indo-Chine a souscrit 10.000 actions au pair de la Société des étains de Silleda (Portugal)[sic : Espagne].

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
Société des Étains de l'Indochine  
[créée par les Étains de Kinta et Fommervault, reprise par les Étains et wolfram du Tonkin (EWT)]  
Exercice 1927  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 septembre 1928)

[...] La société, après étude technique, a souscrit, au pair de 100 francs, 10.000 actions de la Société des étains de Silleda, constituée en Espagne par la Compagnie générale financière [pour la métropole et les colonies (Fommervault)]. [...]

---

Étains de Silleda  
(*La Journée industrielle*, 13 février 1929)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, présidée par M. de Fommervault, a décidé de porter le capital social de 4 à 15 millions, par la création de 110.000 actions, du nominal de 100 fr., qui seront émises à 180 fr., et devront être entièrement libérées au moment de la souscription. L'assemblée a décidé, d'autre part, la création de 10.900 parts de fondateur qui seront attribuées à la Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies, à charge par elle de rétribuer tous apports et concours et de rétrocéder une part pour 100 actions aux porteurs des actions anciennes 1 à 40.000, une part pour 50 actions nouvelles souscrites à titre irréductible, n° 40.001 à 150.000 et une part pour 100 actions nouvelles souscrites à titre réductible n° 40.001 à 150.000.

---

<sup>3</sup> Maurice Le Gallen (1873-1955) : ancien gouverneur de la Cochinchine (1916-1921), entré dans les affaires :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Maurice\\_Le\\_Gallen.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Maurice_Le_Gallen.pdf)

<sup>4</sup> Alexandre de Lafaulotte (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin, de la SICAF et autres sociétés indochinoises. Représentant ici la Cie générale financière pour la France et les colonies :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte\\_1876-1957.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte_1876-1957.pdf)

Diverses modifications ont été décidées aux statuts concernant les droits de préférence dans les émissions futures.

Une autre assemblée aura lieu le 22 février afin de nommer un commissaire chargé d'apprécier les avantages particuliers résultant de la création de parts ci-dessus indiquée.

---

ÉTAINS DE SILLEDA  
(*Le Journal des débats*, 24 février 1929)

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu hier, 22 courant, sous la présidence de M. Yves Le Trocquer [anc. min. des T.P. et pdt des Charbonnages de Ninh-Binh, autre filiale du groupe Fommervault], était réunie pour nommer un commissaire chargé de faire un rapport sur les avantages particuliers résultant de l'attribution de 10.000 parts bénéficiaires créées par l'assemblée du 13 février 1928.

La prochaine assemblée extraordinaire, qui examinera le rapport et statuera sur ses conclusions, se réunira le mardi 5 mars 1929.

---

Société des Étains de Silleda (Espagne)  
(*Le Journal des débats*, 13 mars 1929)

Augmentation du capital de 4 à 15 millions par création de 110.000 actions de 100 francs émises à 130 francs.

---

Étains de Silleda  
(*Le Journal des finances*, 14 avril 1929)

Il n'y a pas deux ans qu'était constituée la Société des Étains de Silleda, qui se proposait l'acquisition et l'exploitation de mines d'étain situées en Espagne. Quelques mois plus tard, la société faisait savoir qu'elle avait jeté son dévolu sur un groupe de concessions stannifères situées dans la province de Pontevedra.

Ces concessions s'étendent sur une superficie de 210 hectares et sont assujetties au paiement d'une redevance annuelle d'environ 3.000 pesetas. Elles ont été l'objet d'une exploitation intermittente par un groupe anglais depuis une vingtaine d'années : de 1920 à 1922, celui-ci parvint à extraire 1.300 tonnes environ de wolfram et 260 tonnes de cassitérite (minerai d'étain). On sait mal pour quelles raisons la société anglaise a abandonné l'exploitation. On a invoqué les charges fiscales écrasantes, que la législation anglaise faisait supporter aux exploitations de cette nature, mais il est évident que personne ne sera satisfait par une telle explication. Peu importe d'ailleurs : ce qui est manifeste, c'est que le groupe anglais n'a pas jugé intéressant de poursuivre l'expérience et plus avantageux de céder le gisement au prix de 115.000 liv. st., soit 1.863.000 francs.

C'est, en effet, à ce prix, que les Étains de Silleda l'acquirent.

Un programme de travaux représentant une dépense globale de 7.000 liv. st., soit 870.000 francs, ayant été prévu, le capital jugé nécessaire pour assurer la mise en exploitation fut de 4 millions de francs. Il fut donc composé à l'origine par 40.000 actions de 100 francs.

L'exploitation a commencé à la fin de 1928.

D'après les indications fournies par la société, le tonnage traité, qui n'était alors que de 16 tonnes par jour, a pu être porté à 40 tonnes récemment, et l'on espère que le chiffre de 100 tonnes pourra être obtenu en 1930. Ceci représenterait une production annuelle de 30.000 tonnes. Or, toujours d'après la société, les réserves de minerai pourraient être évaluées à 280.000 tonnes environ. C'est donc en neuf ans que la société devra amortir son actif immobilier et ses installations.

Les bénéfices d'exploitation seront-ils suffisants pour permettre au capital, outre une rémunération normale, des répartitions assez considérables pour assurer en neuf ans l'amortissement des fonds engagés ? Rien ne permet de l'affirmer. Il faudrait, pour ce faire, pouvoir déterminer ce que représente le tonnage traité, d'abord au point de vue de la teneur en wolfram et en étain, ensuite au point de vue du prix de revient. La société a bien fourni quelques chiffres à ce sujet, mais c'était tout à fait au lendemain de l'acquisition de la mine : ils demanderaient donc à être confirmés, car on sait assez que, souvent, les prévisions du début se révèlent inexactes, au fur et à mesure que se développe l'exploitation.

Il est regrettable que la société n'ait pas crû devoir tenir le public au courant de l'économie de son exploitation, et qu'elle se contente de lui donner des indications aussi vagues que celle du tonnage brut quotidien, au moment où elle cherche à se procurer de nouveaux capitaux : elle procède, en effet, actuellement et jusqu'au 25 avril, à une augmentation de son capital par la création de 110.000 actions nouvelles de 100 francs, émises à 130 francs ; elle crée, en même temps, 10.000 parts, qui sont distribuées d'abord aux souscripteurs d'actions nouvelles — une part par 50 actions souscrites à titre irréductible, une part par 100 actions à titre réductible — et aux anciens actionnaires, à raison de une part par 100 actions.

Cette modification du capital, qui va se trouver ainsi porté à 15 millions, et l'attribution aux parts de fondateur d'un pourcentage de 30 % sur les superbénéfices, vient troubler tous les pronostics de rémunération prochaine. Les nouveaux gisements dont la société va ainsi pouvoir faire l'acquisition — et qui sont situés, paraît-il, à peu de distance de Silleda — ne pourront, évidemment, entrer en pleine exploitation de sitôt. Quelles sont les possibilités de ces gisements ? La seule indication fournie à ce sujet par la société est qu'ils pourraient assurer une production au moins égale à celle des concessions de Silleda.

C'est dire qu'à eux seuls, ils ne sauraient justifier une augmentation du fonds social de près de 300 %.

La société a donc d'autres projets. Il est tout à fait légitime qu'une affaire jeune cherche de nouveaux champs d'activité quand ceux dont elle dispose sont reconnus un peu limités. Mais ce qui l'est moins, c'est que, dans ses rapports avec ses actionnaires, elle brûle ainsi les étapes. Une mise au point précise de ce qu'elle a fait de positif dans le passé s'impose au moment où elle demande au public de lui confier de nouveaux capitaux. Dans le cas qui nous occupe, les indications fournies ont été trop incomplètes pour que, aucun bilan n'ayant encore été publié, les capitalistes qui seraient sur le point de se laisser tenter n'aient pas l'impression de s'aventurer un peu dans l'inconnu.

---

(Archives commerciales de la France, 21 juin 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. des ÉTAINS de SILLEDA (Espagne), 150, bd Haussmann. — Capital porté de 11 .000.000 francs à 15.000.000 francs. — 28 mai 1929. — *Journ. spéc. des soc.* (Pub. du 12 juin 1929.)

---

ESPAGNE  
Société des Étains de Silleda  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1929)

Cette société, que préside M. Yves Le Trocquer, ancien ministre, exploite des gisements d'étain et de Wolfram, près de Silleda, en Espagne, les deux minerais étant séparés par triage électromagnétique. Un autre gisement, celui de Beariz, situé dans la province d'Orense, à 70 kilomètres environ de Silleda, a été également acquis par la société à la suite d'un rapport de M. Joleaud. Le premier exercice social présenté à l'assemblée du 11 octobre ne comporte pas de comptes de profits et pertes.

---

A.G. d'hier  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1930)

Étains de Silleda. — Approbation du bilan ne comportant pas de compte de profits et pertes.

---

ÉTAINS DE SILLEDA  
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1931)

L'assemblée, ordinaire réunie le 4 septembre, a approuvé les rapports et bilan de l'exercice 1930, pour lequel il n'a pas encore été établi de compte de profits et pertes.

La société a consacré tous ses efforts, au cours de l'exercice 1930, à l'aménagement de ses installations et à la reconnaissance de ses gisements.

---

ÉTAINS DE SILLEDA  
(*Le Journal des débats*, 31 août 1933)

Le bilan de l'exercice 1932 ne comportera pas encore de compte de profits et pertes.

---

Parlementaires d'affaires  
(*L'Action française*, 23 mai 1934)

La *Polémique*, à la « Chronique des scandales politico-financiers », nous donne des nouvelles d'un de nos vieux amis :

M. Le Trocquer (Yves), sénateur. — Vient de donner sa démission d'administrateur de la Société des Étains de Silleda. Une mirobolante affaire, comme toutes celles auxquelles collabore ce sénateur. Les comptes de trois exercices 1931, 1932, et 1933 ont été présentés en bloc à l'assemblée du 19 avril dernier. Pour 1931, perte de 743.930 francs. Pour 1932 et 1933, pas de compte de profits et pertes. Le déficit total est de 1 million 104.050 francs. Affaire d'une certaine Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies (Fommervault), qui a coûté fort cher à l'épargne française.

Donc Le Trocquer a donné sa démission de ce conseil d'administration comme de beaucoup d'autres dont nous aurons l'occasion de lui rappeler le souvenir.

Mais cette « démission » pose une question que, dans le même journal, M. Louis Latourrette discute avec M. Stem, autre parlementaire d'affaires :

M. Stern qui, en l'espèce, est orfèvre, c'est-à-dire député, estime que la présence ou l'éclipse d'un parlementaire, à quelque moment que ce soit, n'est pas scandaleuse dans une société aboutissant à une liquidation amiable, généralement onéreuse pour les actionnaires, et dans une société dont les vignettes sombrent en sinistre dégringolade. Nous professons et proclamons un avis absolument contraire, partagé, nous en avons la conviction, par la multitude des capitalistes et épargnants.

Une démission — dix, vingt démissions quand il s'agit de Le Trocquer — n'effacent pas le mal fait à M. Gogo par la présence accordée au bon moment à des affaires douteuses.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1934)

Ont été nommés récemment :  
M. Maréchet (St.-Etienne 1908), directeur de la Société des Étains de Silleda, Espagne.

---

(*Archives commerciales de la France*, 19 mai 1937)

PARIS. — Modification. — Société des étains de Silleda (Espagne), 150, bd Haussmann. — Siège transféré : 16 *bis*, av. Bosquet. — *Journ. spéc. des soc*, 13 mai 1937

---

Étains de Silleda  
[Desfossés 1956/618]

S.A., 1927.  
Siège social : Paris, 30, av. Rapp.  
Capital : 15 MF en 15.000 act. de 100 F.  
Gautheron (Claude)<sup>5</sup>, 618 (pdg Étains de Silleda, Espagne), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande).  
Cesar Cort Boti (D.), 618 (Étains de Silleda).  
Lafaulotte (Alexandre de)[1876-1957][passé par la Sicafe et la CGFMC (Fommervault)], 618 (Étains de Silleda), 630 (Étains et wolfram du Tonkin).

Commissaires aux comptes : R. Cesarini ; J. Wisner, suppl.

Capital social : 15 millions de fr. en 150.000 act. de 100 fr.  
Parts bénéficiaires : 10.000.

---

<sup>5</sup> Claude Jean Gautheron (Brie-Comte-Robert, 17 février 1883-Neuilly, 19 mai 1970). Chevalier (28 décembre 1916), puis officier (12 août 1917) de la Légion d'honneur comme capitaine du génie. Directeur général des Charbonnages du Tonkin à la suite de J.-Cl. Gollion (1923), il est recruté en 1927 par Fommervault comme administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, administrateur des Étains de l'Indochine, des Mines d'or de Tchépone, puis de Litcho et des Étains de Silleda (Espagne).

en 1.000 F.	Total de bilan	Résultats
1950	115.945	16.885
1951	139.897	12.238
1952	134.990	11.440
1953	147.228	11.440
1954	148.619	64.143